

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2015

| | |
|------------------------------|--|
| Membres en exercice : | Date de la convocation: 12/05/2015 |
| 34 | <i>L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de</i> |
| Présents : 28 | Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL, Edith ALBERT, Pierre BARDY |
| Votants: 29 | |
| Pour: 29 | |
| Contre: 0 | |
| Abstentions: 0 | Représentés: Michaël ANDERS par Marc COINTRE, Jean-Pierre BARTHES par Yves FRAISSE, Francine MARTY par Yves ROBIN, Luc SALLES par Marie-Aline EDO |
| | Présents non votants : Francis BARSSE, Marc COINTRE, Guy ROUCAYROL |
| | Excusés: Marytène FAIVRE, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGIO, Marie PASSIEUX, Robert SOUQUE |
| | Absents: |

Objet: OGS : convention de partenariat et annexe financière avec les deux Communautés de communes : Le Minervois et Pays Saint-Ponais

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles assure l'animation de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » en préfiguration, en partenariat avec les Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint-Ponais, et avec le soutien du Conseil général de l'Hérault. Cette démarche consiste à élaborer un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur, sur ce territoire à forte valeur patrimoniale, soumis à une forte fréquentation (200 000 visiteurs estimés en 2013) et dont le cœur est en cours de finalisation de classement par l'Etat. Le projet doit consister à :

- protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle du site,
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- favoriser le développement économique local.

A plus long terme, la collectivité qui sera chargée de la gestion de ce futur Grand Site pourra prétendre à une labellisation « Grand Site de France ».

Durant la phase d'élaboration du projet et du programme d'actions OGS, il a été décidé d'un commun accord entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles, la Communauté de Communes Le Minervois et celle du Pays Saint-Ponais que :

1/ Le Pays Haut Languedoc et Vignobles en tant que porteur de la démarche assure :

- la rémunération du Chargé de mission OGS,
- son encadrement en ingénierie, et en moyens techniques et administratifs,
- la maîtrise d'ouvrage des actions d'animation, d'études, d'information et de communication,
- la mobilisation des cofinancements de ces actions au fil de l'eau,
- la présidence, l'animation et le secrétariat des instances appelées à se réunir dans le cadre de la démarche (groupe projet, groupes de travail thématiques, comité technique, comité de pilotage...),
- l'adhésion, le paiement de la cotisation et la participation au Réseau des Grands Sites de France.

2/ Les Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint-Ponais s'engagent chaque année à apporter leur participation au financement des actions OGS portées par le Pays.

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 09/06/2015

034-253403554-20150521-2015_21_05_15-DE

Ce partenariat a été formalisé dans le cadre d'une convention qu'il s'agit de renouveler pour l'année 2015.

Compte tenu :

- d'une modification intervenue sur le programme d'actions OGS 2015 prévisionnel,
- de la délibération favorable prise par la Communauté de Communes du Pays Saint-Ponais en date du 09 avril 2015,
- de la délibération favorable prise par la Communauté de Communes Le Minervois en date du 16 avril 2015,
-

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- d'annuler et de remplacer la délibération prise en comité syndical le 23 février 2015,
- de l'autoriser à signer la nouvelle convention de partenariat et son annexe financière 2015 (ci-jointes) afin de pouvoir mettre en œuvre les actions du programme OGS 2015 (poursuite de l'animation/coordination et de l'information/communication, et organisation des nouvelles actions...) et de pouvoir mobiliser les cofinancements auprès des deux Communautés de Communes.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte d'annuler et de remplacer la délibération prise en comité syndical le 23 février 2015, et autorise le Président à signer la nouvelle convention de partenariat et son annexe financière 2015 (ci-jointes) afin de pouvoir mettre en œuvre les actions du programme OGS 2015 (poursuite de l'animation/coordination et de l'information/communication, et organisation des nouvelles actions...) et de pouvoir mobiliser les cofinancements auprès des deux Communautés de Communes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 21 mai 2015.

Le Président,

Francis BOUTES



| |
|--|
| RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault) |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_15-DE |